



COMPTE-RENDU DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE L'ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS SEANCE DU 28 MARS 2026

INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Matthieu SEITE, maire sortant, **qui a déclaré les membres du conseil municipal élus lors du scrutin du 22 mars 2026 installés dans leurs fonctions.**

ELECTION DU MAIRE

Monsieur Serge GUENEGUES, doyen des membres du conseil municipal, prend la présidence de l'assemblée en vue de l'élection du maire. Après avoir procédé à l'appel nominal des membres du conseil et constaté que la condition de quorum était remplie, Monsieur le Président a invité le Conseil municipal à procéder à l'élection du maire.

Était candidat aux fonctions de Maire : Matthieu SEITE

Élu au premier tour de scrutin, à la majorité absolue, Monsieur Matthieu SEITE a été proclamé maire de la commune de Guilers et a été immédiatement installé (21 votes pour Matthieu SEITE, 8 votes blancs).

Monsieur Matthieu SEITE, maire, a pris la présidence de l'Assemblée.

CM 2026-014 DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de fixer à 8 le nombre des adjoints au maire de la commune.

ELECTION DES ADJOINTS

1 liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire a été déposée : Liste « Sylvie DANIEL » (Groupe « Guilers Dynamique »)

Élus au premier tour de scrutin, à la majorité absolue (par 22 votes pour et 7 votes blancs), les candidats figurant sur la liste conduite par Madame Sylvie DANIEL ont été proclamés adjoints et immédiatement installés, à savoir :

1 ^{ère} adjointe : Sylvie DANIEL	5 ^{ème} adjointe : Isabelle NEDELEC
2 ^{ème} adjoint : Olivier YVEN	6 ^{ème} adjoint : Mickaël PLUSQUELLEC
3 ^{ème} adjointe : Marion FAIVRE	7 ^{ème} adjointe : Bénédicte ROLLET
4 ^{ème} adjoint : Gilbert QUENTEL	8 ^{ème} adjoint : David THOMAS

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Conformément à l'article L.2121-7 du code général des collectivités territoriales, **Monsieur le maire a donné lecture de la charte de l'élu local** mentionnée à l'article L. 1111-12. Une copie de cette charte et du chapitre III du CGCT relatif aux conditions d'exercice des mandats municipaux a été remise aux conseillers municipaux.

PROCLAMATION DU TABLEAU OFFICIEL

Monsieur le Maire donne lecture du tableau du conseil municipal.

1. Maire – Matthieu SEITE	11. Conseillère – Claudie FERELLOC	21. Conseiller – Timothé PAPIN
2. 1 ^{ère} Adjointe – Sylvie DANIEL	12. Conseillère – Nathalie PONCEL	22. Conseiller – Gwenaël KERJEAN
3. 2 ^{ème} Adjoint – Olivier YVEN	13. Conseiller – Jean-Jacques CADALEN	23. Conseiller – Patrick COADOU
4. 3 ^{ème} Adjointe – Marion FAIVRE	14. Conseiller – Luc MOUSTER	24. Conseillère – Adeline SEYLER
5. 4 ^{ème} Adjoint – Gilbert QUENTEL	15. Conseiller – Loïc FORGEAIS	25. Conseillère – Aurore COURTES
6. 5 ^{ème} Adjointe – Isabelle NEDELEC	16. Conseillère – Stéphanie BLANCHARD	26. Conseiller – Bernard BOLLORE
7. 6 ^{ème} Adjoint – Mickaël PLUSQUELLEC	17. Conseiller – Laurent KERANGUEVEN	27. Conseillère – Véronique GUITTARD
8. 7 ^{ème} Adjointe – Bénédicte ROLLET	18. Conseillère – Dorothee GUILLOU	28. Conseillère – Anne-Sophie MORVAN
9. 8 ^{ème} Adjoint – David THOMAS	19. Conseillère – Emmanuelle LIBERT	29. Conseiller – Arthur LASNE
10. Conseiller – Serge GUENEGUES	20. Conseillère – Marion BALLANGER	

L'Assemblée prend acte de ce tableau.